

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay
MAIRIE DE PRUZILLY
71570 PRUZILLY
Tel : 03 85 35 11 94
E mail pruzilly.mairie@orange.fr
Site: <http://www.pruzilly.fr>

Compte rendu de la séance du 24 février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre février à 20 h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent CONDEMINÉ, Maire, sauf pour le vote du compte administratif, où M. Gilles PONCET a pris la présidence.

Etaient présents : MM Laurent CONDEMINÉ, Gilles PONCET Jean-Paul ACHKOYAN, Yannick DESBOIS, Mmes Corinne GUÉRIN, Karine COINDARD, Céline BALLOFFET, Cécile MORIN, Camille D'ORAZIO.

Secrétaire de séance : Mme Céline BALLOFFET

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 27/01/2024, le Conseil Municipal décide:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - PRUZILLY (DE 2025_006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gilles PONCET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Gilles PONCET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		158 570.40		69 716.89		228 287.29
Opérations exercice	189 703.81	105 883.69	299 331.37	335 967.49	489 035.18	441 851.18
Total	189 703.81	264 454.09	299 331.37	405 684.38	489 035.18	670 138.47
Résultat de clôture		74 750.28		106 353.01		181 103.29
Restes à réaliser	4 500.00				4 500.00	
Total cumulé	4 500.00	74 750.28		106 353.01	4 500.00	181 103.29
Résultat définitif		70 250.28		106 353.01		176 603.29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION - PRUZILLY (DE 2025 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent CONDEMINÉ

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE (DE 2025 008)

Monsieur Gilles PONCET présente le règlement du cimetière, que chaque Conseiller Municipal a reçu, en amont.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve le règlement du cimetière, joint en annexe.
autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

VOYAGE CCJ: CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHASSELAS (DE 2025 009)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un voyage du CCJ (Conseil Communal des Jeunes), au Sénat, prévu le 26/04/2025. Ce voyage aura lieu conjointement avec le CCJ de Chasselas. Pour des raisons techniques, la totalité des billets SNCF a été mandatée par la Commune de Pruzilly. Il convient désormais que Chasselas rembourse à Pruzilly, les billets concernant son groupe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
accepte le remboursement des billets SNCF, de la part de la commune de Chasselas;
autorise le Maire à signer une convention, et tout autre document relatif à cette affaire

TRAVAUX MAIRIE: SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE (DE 2025 010)

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection du toit de la mairie/école, bâtiment datant de 1903. Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine, il évoque la possibilité de faire appel à la Fondation du Patrimoine et de mettre en place une campagne de souscription. Le coût de l'adhésion est de 100€, pour les communes de moins de 500 habitants. L'abondement de la région sera de 1€ pour 1€ collecté, plafonné à 20% du montant des travaux, avec un maximum de 12000€
Les donateurs bénéficieront d'une déduction fiscale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
décide de faire appel à la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une campagne de souscription.
autorise le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

COMPTE RENDUS DE REUNIONS :

M. Laurent CONDEMINÉ donne le compte rendu du rendez-vous du 05/02, avec M. Maxence BRET (service SIG de MBA) qui a présenté le site <https://sigcommun.mb-agglo.com> où on peut retrouver les réseaux et différents renseignements, sur le plan de la commune.

M. Laurent CONDEMINÉ donne le compte rendu de la réunion du SIVOM, qui a eu lieu le 05/02.

M. Laurent CONDEMINÉ donne le compte-rendu du rendez-vous avec M. Fabien GENET, Sénateur, qui est venu en mairie le 14/02. Différents points ont été abordés, et les échanges ont été très intéressants.

Mme Céline BALLOFFET donne le compte-rendu de l'AG du CLS : 104 adhérents sont inscrits cette année (en augmentation, par rapport à 2024)

Mme Camille D'ORAZIO donne le compte-rendu de la réunion du CCJ qui a eu lieu le 24/02. Un quiz a été organisé, sur le thème du Sénat, en prévision de la visite du 26/04/25.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

M. Laurent CONDEMINÉ informe le Conseil Municipal que SUEZ a envoyé un nouveau devis concernant la bouche à incendie : 4150€ . Le terrassement, trop compliqué, ne peut pas être fait par le SIVOM. Des subventions ont été demandées.

Monsieur le Maire lit le message de la mairie de Leynes, à propos des administrés de notre commune qui voudraient aller à la bibliothèque de Leynes.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un habitant à propos d'un problème de nuisances et de voisinage (brûlage de déchets verts et utilisation de feux d'artifices). Il précise qu'il a rencontré les personnes concernées.

M. Jean Paul ACHKOYAN rappelle que les feux d'artifice sont interdits, par arrêté préfectoral et que cette règle doit être respectée.

Mme Karine COINDARD pense qu'il est préférable d'encourager le dialogue, entre les voisins.

Concernant la facture relative au restaurant scolaire, les éléments apportés ont permis de justifier les dépenses et cette facture a été mandatée fin décembre 2024.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **lundi 31/03/2025, à 20h30** dans la salle de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.